

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 juin 2023

L'An deux mille vingt trois,
le 09 juin à dix-huit heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 05 juin 2023 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etaient absents, excusés :

Damien MONTAVI, Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 9 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 09 mai est approuvé. 9 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Attribution d'un bien de section à vocation agricole à La Bastide :

Les représentants du GAEC de l'Ouragan ont fait savoir qu'ils étaient eux aussi intéressés par l'attribution de la parcelle évoquée lors de la dernière séance du conseil municipal. En application de l'article L2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le GAEC de l'Ouragan est prioritaire pour bénéficier de l'attribution de cette parcelle. Le Conseil Municipal, décide d'annuler la délibération n°2023-03-05 et d'attribuer cette parcelle au GAEC de l'Ouragan dans les mêmes conditions que précédemment.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Décision modificative n° 1 Budget chaufferie :

Compte-tenu de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes, le Conseil Municipal autorise le Maire à augmenter les dépenses et les recettes sur le Budget chaufferie de 1500 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Répartition d'une coupe de bois à Champagnac :

Une coupe de bois de chauffage a été réalisée sur la forêt sectionnelle de Champagnac. En application du code forestier, le Conseil Municipal, décide d'attribuer un lot par foyer dont le chef de famille, à la date de la publication du rôle de l'affouage, possède un domicile réel et fixe dans la commune, c'est-à-dire habite en résidence principale dans la commune. Le Conseil Municipal décide de valider la liste des 14 ayant-droits et de désigner Yvan Albepart, Jean-Claude Morel et Jérémy Roche pour réaliser les lots et effectuer le tirage au sort permettant l'attribution de chaque lot. Les ayants-droits auront 15 jours pour venir récupérer son lot sur le lieu de stockage de la coupe.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Travaux à l'ancien bâtiment de l'OPAC :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Bati2Renov pour la réalisation de travaux au 1^{er} niveau du bâtiment.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
5 (Armelle BESSE, Ginette PAULET,, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	1 (Christian PLANQUE)	3 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES)

Précision sur le compte 623 :

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibérations les principales caractéristiques des dépenses à inscrire au compte 623 « fêtes et cérémonies ». Le Conseil Municipal décide de préciser les principales caractéristiques de ces dépenses.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Élection du délégué pour les prochaines élections sénatoriales :

Jean-Claude MOREL est élu délégué avec 9 voix.

Résultat du vote :

Jean-Claude MOREL :	ABSTENTION :
9	0

Élection des 3 suppléants pour les prochaines élections sénatoriales :

Dans cet ordre, au bénéfice de l'âge, Francette PAGES, Patrick ARNOUX et Hervé VERNET sont élus suppléants pour les prochaines élections sénatoriales avec 9 voix chacun.

Résultat du vote :

Patrick ARNOUX :	Francette PAGES:	Hervé VERNET :	ABSTENTION :
9	9	9	0